Encombrants sur RDV

Pour la collecte de vos encombrants

- Appelez le numéro vert 0800 089 095 (appel gratuit),
  - du lundi au vendredi 8h-12h et 13h30-17h00
- Ou remplissez le formulaire https://trior.collecte-encombrants.fr/

Un agent de la société PAPREC vous proposera un créneau pour la collecte. Quelqu'un devra être présent pour sortir les encombrants une heure avant le passage. Vous pouvez présenter jusqu'à 3 m^3 par mois pour les particuliers et 10m3 pour les collectifs de moins de 50 logements ou pour les particuliers ayant un déménagement, dans la limite d'une fois par an

Chaque objet encombrant présenté à la collecte ne doit pas mesurer plus de 2 mètres de longueur et 1,5 mètres de largeur.

Pour des raisons de sécurité, les déchets pesant plus de 75 kg ne sont pas acceptés.

Pour les DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), ils seront collectés uniquement s'ils sont vidés, vidangés et non souillés, dans la limite des 3m3.

Infos pratiques

Attention aux déchets refusés

Les déchets ayant des dimensions et/ou un poids non compatible, les déblais/débris/gravats des chantiers d'habitations des particuliers, les déchets en verre ainsi que les miroirs, les souches et troncs d'arbres, les pièces automobiles et les pneumatiques. Les déchets dangereux des ménages (peintures, solvants, produits phytosanitaires...), tout déchet faisant l'objet d'une collecte spécifique(déchets médicaux, extincteurs, bouteille de gaz, amiante,..).

Liens utiles
Plus d'infos sur le site Tri-Or